Hauts de Garonne Développement avec le soutien du réseau d'acteurs pour la création, le développement et la reprise d'entreprise sur les Hauts de Garonne

CRÉATION DÉVELOPPEMENT REPRISE D'ENTREPRISE :

MODE D'EMPLOI

Définition des étapes et contacts utiles
sur les hauts de Garonne
pour bien démarrer

Vous êtes créateur, repreneur d'entreprise,

Le **réseau d'acteurs pour la création, le développement et la reprise d'entreprises sur les Hauts de Garonne** est composé d'une vingtaine de structures visant à faciliter la démarche de création d'entreprise en rendant lisible et complémentaire l'offre de service existante dans ce domaine.

Pour vous aider, le réseau :

- **Sensibilise** aux différentes étapes de la création d'entreprise,
- **Accueille** et oriente les porteurs de projets,
- **Accompagne** à l'intégration sociale et professionnelle,
- **Accompagne** à l'élaboration de l'étude commerciale et financière,
- **Propose** des aides financières à la création et/ou reprise d'entreprise,
- **Héberge** en pépinière ou hôtel d'entreprises, domiciliation d'entreprises.

Par la mise en place d'une **Charte Qualité**, les membres du réseau s'engagent à renforcer la qualité de l'accompagnement des porteurs de projet et à faciliter leur accès au financement auprès des banques partenaires.

Le réseau organise tous les deuxièmes jeudis du mois, au CIF de Floirac, des **ateliers thématiques d'informations** destinés à accompagner les porteurs de projets, créateurs et repreneurs d'entreprises dans leurs démarches.

Chaque mois, vous trouverez le programme de ces rencontres dans la rubrique **« Agenda »** du site Internet : **www.hdgdev.com**

La participation à ces ateliers est **gratuite**. Les inscriptions se font auprès de **Hauts de Garonne Développement** par téléphone au **05 57 54 32 50**.

Enfin, le réseau organise en octobre de chaque année, les **Rencontres Inter Entreprises**, sous forme de salon, destinées à :

- **Soutenir** les jeunes entreprises dans leur stratégie commerciale,
- **Favoriser** les échanges entre entreprises,
- **Mettre en avant** et valoriser leurs initiatives,
- **Proposer** des ateliers et conférences thématiques sur des problématiques communes aux chefs d'entreprises.

M. Pierre GARMENDIA
Président de Hauts de Garonne Développement
Député Maire Honoraire

Pépinière d'entreprises des Hauts de Garonne Floirac (en ZRU)

Accueille les entreprises du bâtiment orientées sur l'éco-construction et la Haute Qualité Environnementale

Bureaux de 15m²

Avenue Jean Alfonséa
Renseignements au : 05 57 54 32 50

Pépinière d'entreprises de Lormont (en ZFU)

Secteurs d'activités :
Santé / Bien-être
Services aux Entreprises

Bureaux de 15 à 46m²

ZI de LISSANDRE - 2 rue Banlin
Renseignements au : 05 56 86 54 30

Sommaire

Présentation du réseau des acteurs

Qui fait quoi ? PAGE 4

Partie 1 Les étapes de la création d'une entreprise

1/A - Analyser l'environnement de son projet :

1 - Définir son projet de création PAGE 6
2 - Mener son étude de marché PAGE 6
3 - Mener son étude financière PAGE 7
4 - Le choix de la forme juridique PAGE 7

1/B - Les premières démarches administratives :

1 - Les formalités juridiques PAGE 8
2 - Les opérations financières PAGE 8
3 - Les premières démarches commerciales PAGE 8
4 - Les demandes d'aides PAGE 9

1/C - Démarrage de l'activité :

1 - Contrôler le développement de votre entreprise PAGE 10
2 - La communication de votre entreprise PAGE 10

1/D - Tableaux de synthèse :

- Quel CFE pour votre entreprise ? PAGE 11
- Les caractéristiques juridiques PAGE 12
- Les caractéristiques sociales et fiscales PAGE 14

Partie 2 Le réseau d'accompagnement à la création, au développement et à la reprise d'entreprises sur les Hauts de Garonne

2/A - ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) PAGE 16
2/B - ANPE PAGE 17
2/C - Banque Populaire du Sud Ouest PAGE 18
2/D - Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux PAGE 19
2/E - Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Famille Gironde PAGE 20
2/F - Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde PAGE 21
2/G - Conseil Général de la Gironde PAGE 22
2/H - Conseil Régional d'Aquitaine PAGE 23
2/I - Coop'Alpha PAGE 24
2/J - Caisse Sociale de Développement Local PAGE 25
2/K - Hauts de Garonne Développement PAGE 26
2/L À P - Mairies de : Ambarès et Lagrave, Bassens, Cenon, Floirac, Lormont PAGE 27
2/Q - OSEO bdpme PAGE 30
2/R - Société Générale PAGE 31
2/R - Gironde Initiative PAGE 32
2/S - Clubs d'Entreprises PAGE 33

Qui fait quoi ?

Le réseau des acteurs pour la création, le développement et la reprise d'entreprise sur les Hauts de Garonne	Premier accueil / relais d'information	Accompagnement pour finaliser un projet / assistance technique : (diagnostic, études de marché, business plan…)	Orientation vers réseau spécialisé / recherche de partenaires
ADIE 0800 800 566	●	●	●
Banque Populaire du Sud-Ouest 0825 825 542			●
Caisse Sociale de Développement Local 05 56 33 37 97	●		●
Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux 05 56 79 51 57	●	●	●
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde 05 56 99 91 00	●	●	●
CIDFF Gironde : 05 56 44 30 30	●	●	●
Communes de Cenon, Floirac, Lormont, Bassens service économie, emploi, insertion	●		●
Conseil Général de la Gironde, Direction de l'économie et de l'emploi 05 56 99 69 22			●
Conseil Régional d'Aquitaine Développement économique et Emploi 05 57 57 80 00			●
Coop 'Alpha 05 56 74 26 16	●	●	
Espace Gestion Bordeaux Rive Droite 05 56 38 26 25		●	●
Gironde Initiative 05 56 32 69 35	●		
Hauts de Garonne Développement Pépinières d'entreprises 05 57 54 32 50	●		●
Société Générale 05 57 54 47 84			●

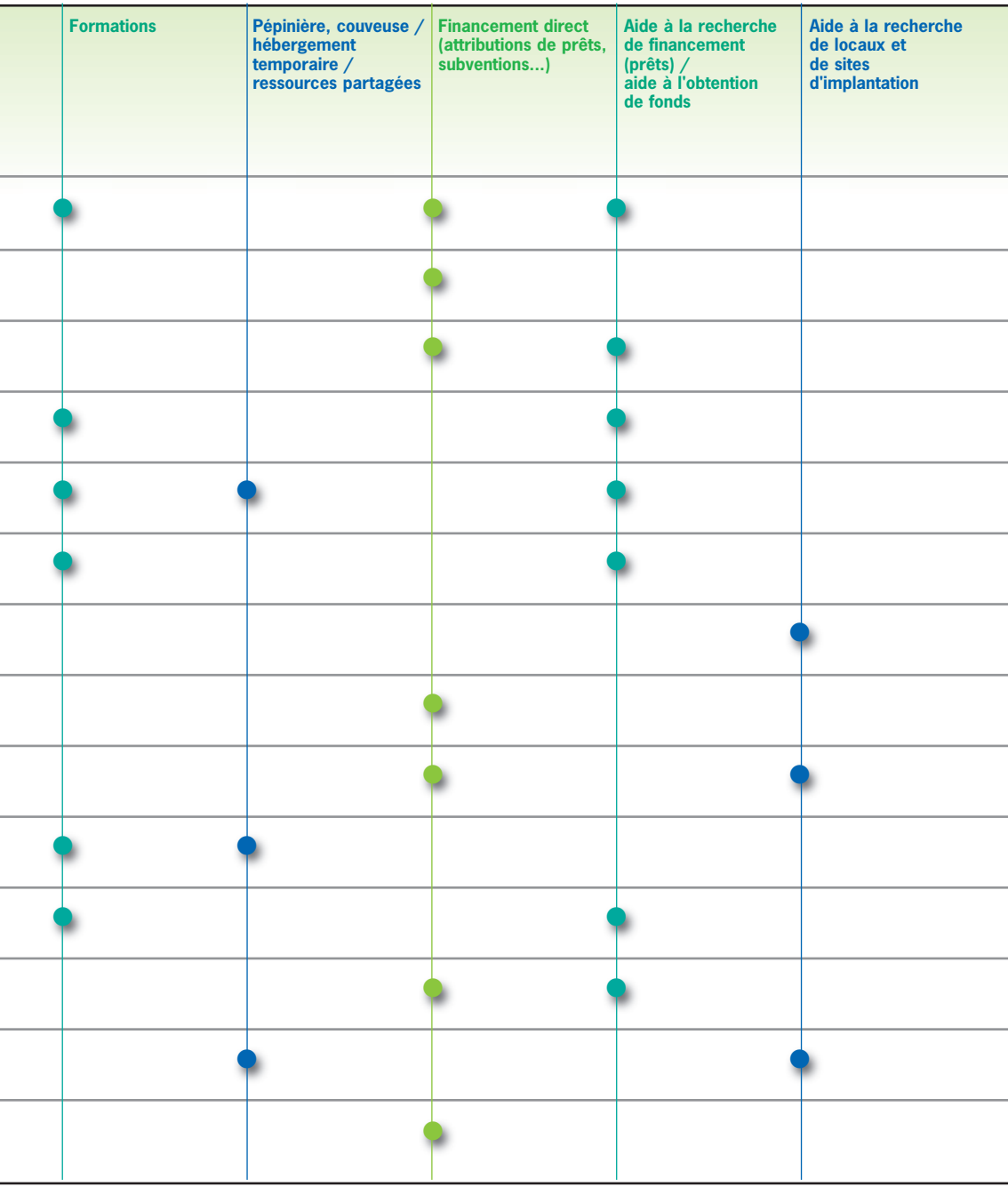
Formations
Pépinière, couveuse / hébergement temporaire / ressources partagées
Financement direct (attributions de prêts, subventions...)
Aide à la recherche de financement (prêts) / aide à l'obtention de fonds
Aide à la recherche de locaux et de sites d'implantation

1.A Analyser l'environnement de son projet

1 - Définir son projet de création :

Avant de vous lancer dans les démarches liées à la création de votre future entreprise, il est important de définir votre projet avec le plus de précision possible.
Pour cela, plusieurs paramètres sont à prendre en compte:

- **votre situation personnelle :**
  - votre motivation à mettre en œuvre ce projet
  - le soutien de votre entourage face au projet
  - votre compétence en tant que chef d'entreprise
  - vos ressources matérielles et financières propres
- **les composantes de votre projet :**
  - les produits ou services proposés
  - les besoins matériels
  - les besoins financiers
  - le marché (secteur d'activité, zone de chalandise)
  - les fournisseurs, sous-traitants et clients potentiels

2 - Mener son étude de marché :

Après avoir recensé les éléments qui constituent l'environnement de votre projet, il vous faudra mesurer sa faisabilité et sa rentabilité. Pour cela, il est nécessaire de conduire une étude de marché. L'étude de marché va vous permettre de définir votre stratégie et vos actions commerciales en fonction des composantes du marché que vous avez recensées.

Il est donc très important de récolter le maximum d'informations sur :

- **vos fournisseurs :**
  Quantité, emplacement géographique, prix, délai de livraison, délai de paiement, etc…
- **vos sous-traitants :**
  Quantité, emplacement géographique, prix, délai de livraison, délai de paiement, etc…
- **vos clients :**
  Leur pouvoir d'achat, leurs habitudes de consommation, etc…
- **vos produits ou services :**
  Composition, prix moyen de vente, saisonnalité, etc…
- **vos concurrents directs et indirects :**
  Chiffre d'affaires, zone de chalandise, produits et services, stratégie commerciale, etc…

L'étude de marché peut être réalisée par le porteur de projet lui-même, ou avec le soutien de prestataires tels que les organismes spécialisés dans la réalisation d'études commerciales ou l'aide à la création d'entreprise, les écoles de commerce, etc.

3 - Mener son étude financière :

Dans un premier temps, vous aviez déterminé vos ressources financières propres, mises à disposition dans le cadre de la réalisation de votre projet. Cependant vous devez avoir une vision globale, à court, moyen et long terme des besoins financiers de votre entreprise.

Pour cela, il vous faut collecter un certain nombre d'informations à retranscrire sur quatre documents comptables majeurs:

- **le plan de financement initial,**
qui vous permettra de confronter besoins et ressources durables de financement.

- **le compte de résultat prévisionnel,**
qui mettra en évidence les recettes d'activité de l'entreprise, au regard des charges humaines, financières et matérielles.

- **le plan de trésorerie,**
qui permet de mesurer mois par mois l'équilibre entre les recettes et les dépenses.

- **le plan de financement à trois ans,**
qui mesure à long terme la viabilité de l'entreprise.

4 - Le choix de la forme juridique:

Plusieurs possibilités s'offrent à vous quant au choix de la forme juridique de votre entreprise.

Vous trouverez en pages 12/13 un tableau récapitulatif des formes juridiques les plus utilisées et en pages 14/15 leurs conséquences fiscales et sociales.

De notre rigueur naît votre confiance
Fidec Audit & Conseils
Bilans I Révision I Tenue de comptabilité I Gestion du social I Conseil juridique et fiscal : création d'entreprise et choix de statut juridique I Assistance en matière d'acquisition I Cession d'entreprises et de fonds de commerce I
BORDEAUX 05 56 529 505
FLOIRAC 05 57 543 380
BLANQUEFORT 05 56 357 062
LIBOURNE 05 57 252 252
LANGON 05 56 761 196
Site internet : www.fidec-audit.com
E-mail : contact@fidec-audit.com

1.B Les premières démarches administratives

Une fois l'étude de l'environnement global de votre projet achevée, vous entrez dans la phase de démarrage de votre entreprise.

1 - Les formalités juridiques :

Vous devez remplir et déposer un dossier de demande d'immatriculation de votre entreprise auprès du Centre de Formalité des Entreprises (CFE) compétent. Pour connaître le CFE compétent pour votre entreprise, reportez-vous au tableau page 9.
Le CFE fonctionne sur le principe du guichet unique et permet de faciliter les démarches administratives dans le cadre de la création de votre entreprise.

2 - Les opérations financières :

Si votre projet de création d'entreprise nécessite un prêt bancaire, il vous faut dès lors ouvrir un compte bancaire afin de présenter votre dossier de création à votre banquier.
Ce dossier devra comprendre:

- une présentation brève du créateur (parcours personnel, parcours professionnel)
- une étude de marché
- un descriptif des produits et services
- les éléments financiers prévisionnels
- le montant du prêt demandé et les garanties proposées

3 - Les premières démarches commerciales :

A ce stade vous devez concrétiser les premiers contacts pris avec votre clientèle potentielle lors de l'élaboration de votre projet, afin de signer rapidement les premières commandes.

Par ailleurs c'est aussi le moment d'engager votre politique commerciale dans son ensemble :

- impression du papier à en-tête
- réalisation des outils de communication (affiches, dépliants, mailing)
- relations et insertions presse
- inscriptions dans les annuaires professionnels
- démarchage clientèle, etc.

Q-ORUS

Conseil et Formation personnalisés

Dynamisation commerciale et managériale

Vous êtes
Un créateur d'entreprise innovante
Une entreprise en développement
à fort savoir-faire technique

Vous souhaitez
Développer vos compétences stratégiques, commerciales et managériales

Notre mission
Vous accompagner
dans le montage de votre projet
Vous aider à développer
votre portefeuille clients

Contact : qorus@wanadoo.fr
www.creation-entreprise-conseil.com

4 - Les demandes d'aides

a) L'ACCRE : Aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises :

L'ACCRE concerne les **exonérations des charges sociales** (totalement ou dans la limite de 120% du SMIC) **pendant 1 an**, sauf CSG et CRDS.
Pour les « micro-entrepreneurs », **possibilité de prolongation** de l'exonération (sauf pour les demandeurs d'emploi indemnisés), de 2 ans, sous conditions.

Le dossier est à retirer et à déposer auprès de son Centre de Formalités des Entreprises dans une limite de **15 jours après immatriculation**.

Peuvent prétendre au bénéfice de l'aide :

- Les demandeurs d'emploi indemnisés ou indemnisables de l'allocation de chômage,
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés inscrits plus de 6 mois au cours des 18 derniers mois,
- Les bénéficiaires de minima sociaux (RMI, ASS, API),
- Les jeunes de moins de 26 ans,
- Les jeunes de moins de 30 ans, non indemnisés, non indemnisables, mais inscrits à l'ANPE, en contrat CES et reconnus handicapés inscrits à l'ANPE,
- Les salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté.
- Les titulaires d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), s'ils remplissent l'une des conditions ci-dessus.

b) Les chèques conseils:

Les personnes susceptibles de bénéficier de l'ACCRE peuvent rencontrer des cabinets de consultants, agréés par le Département pour formaliser leur projet. (la liste des organismes de conseil habilités est à retirer à la DDTEFP).
Pour tout renseignement : DDTEFP - Evelyne RENARDAT, Tél.: 05.56.00.07.54. (Secrétariat)

c) Les prêts d'honneurs et subventions :

Un prêt d'honneur est un crédit à moyen terme :

- dont la durée est généralement comprise entre 2 et 5 ans,
- octroyé à la personne même du créateur (et non à l'entreprise qu'il créé : dans ce cas il s'agirait d'une avance remboursable)
- sans lui demander de garanties personnelles ou réelles

Le prêt d'honneur a vocation à conforter, voire, selon le public, à remplacer l'apport du créateur et à jouer chaque fois que c'est possible un effet de levier pour l'obtention d'un financement bancaire complémentaire. Les prêts d'honneur concernent les créateurs d'entreprises, mais aussi les repreneurs ou les jeunes entreprises, selon l'organisme.

Les prêts d'honneur ont vocation à financer partiellement les besoins durables d'une création d'entreprise :

- les investissements de départ
- le besoin en fonds de roulement

Pour les contacts, se reporter au tableau "Qui fait quoi ?" pages 4 et 5

1.C Démarrage de l'activité

1 - Contrôler le développement de votre entreprise :

Dans le cadre de la préparation de votre création d'entreprise, vous avez réalisé un plan de financement prévisionnel. Pour contrôler le développement de votre entreprise, il est intéressant de l'utiliser comme base de référence. Il faudra être particulièrement vigilant sur certains points :

- la facturation aux clients, fournisseurs et sous-traitants
- la limitation tant que possible des frais fixes
- le contrôle rigoureux des stocks
- le contrôle des investissements.

L'idéal est de vous construire des indicateurs quantitatifs simples et significatifs, à regrouper au sein d'un tableau de bord. Cela vous permettra de mesurer plus facilement les écarts entre le prévisionnel et la réalité. S'ils sont sous forme de pourcentage, vos indicateurs seront facilement parlants.

2 - La communication de votre entreprise :

En tant que responsable de l'entreprise, votre souci de communication doit être double :

- D'une part vous devez communiquer sur votre entreprise en elle-même (son activité, ses produits et services, ses coordonnées, etc.)
- D'autre part, il est important de rester à l'écoute de votre environnement professionnel: se tenir informé des rencontres techniques professionnelles et commerciales (groupements d'employeurs, clubs d'entreprises, foires et salons, etc.) et des rendez-vous d'information proposés par les chambres consulaires et autres organismes d'information.

Quel Centre de Formalités des Entreprises pour votre entreprise ? 1.D

CFE	Type d'Activité	Coût de l'Immatriculation
Chambre de Commerce et d'Industrie	Entreprise commerciale, industrielle ou de service non assujettie à l'inscription au répertoire des métiers. (artisan employant plus de 12 salariés, assimilé à l'industrie)	Environ 121 € (62 € pour le tribunal de commerce et 59 € pour la CCI)
Chambre des Métiers	Entreprise artisanale. Entreprise artisanale et commerciale.	Environ 212 € ou 160 € via Internet (www.cfe-metiers.com) (+ stage préalable à l'installation environ 210 €)
Greffe du tribunal de Commerce, ou du Tribunal de Grande Instance statuant commercialement	Société civile (ou autre que commerciale). Activité d'agent commercial. Société d'exercice libéral. Groupement d'Intérêt Économique (GIE).	De 62 €
URSSAF Ou Caisse Générale de Sécurité Sociale	Activité libérale. Entreprise non immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou non inscrite au répertoire des métiers, employant du personnel.	Gratuit
Chambre d'Agriculture	Les personnes physiques et morales exerçant à titre principal des activités agricoles (non prestataires de service).	Gratuit
Centre des Impôts	Toute entreprise assujettie à la TVA, à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, n'entrant pas dans les catégories précédemment citées.	Gratuit

1.D Caractéristiques juridiques

Caractéristiques juridiques	EI Entreprise Individuelle	EURL Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée	SARL Société à Responsabilité Limitée
Capital Social Minimum	Aucun, l'entreprise et l'entrepreneur ne forment qu'**une seule personne**.	Il est fixé par l'associé, il n'y a pas de **montant minimum**. **Au moins 20 %** sont libérés à la constitution, le reste pouvant être **libéré sous 5 ans**.	Il est fixé par l'associé, il n'y a pas de **montant minimum**. **Au moins 20 %** sont libérés à la constitution, le reste pouvant être **libéré sous 5 ans**.
Nombre d'associés	L'entrepreneur **seul**.	**Associé unique**, personne physique ou morale (sauf une autre EURL).	Minimum : **2** Maximum : **50** Personnes physiques ou morales.
Fonctionnement et décisions	L'entrepreneur individuel a les **pleins pouvoirs**.	L'EURL est dirigée par **un gérant**, personne physique ou morale, soit l'associé unique, soit un tiers. Dans ce cas, il est possible de **limiter ses pouvoirs**.	La SARL est dirigée par **1 ou plusieurs gérants** (personnel(s) physique(s) associé(s) ou tiers. Les décisions de gestion courante sont prises par **le gérant**. Les décisions qui dépassent les pouvoirs du gérant sont prises **en assemblée générale** ordinaire ou extraordinaire s'il y a modification des statuts.
Responsabilité **D : du (des) dirigeant(s)** **Ass. : du (des) associé(s)**	**D :** Responsabilité Civile et pénale du chef d'entreprise **Ass. :** L'entrepreneur individuel est responsable sur ses **biens personnels** (il peut cependant protéger son habitation).	**D :** Responsabilité Civile et pénale du chef d'entreprise **Ass. :** La responsabilité est **limitée au montant des apports sauf** s'il a commis des fautes de gestion ou accordé des cautions à titre personnel.	**D :** Responsabilité civile et pénale du (des) dirigeant(s). **Ass :** La responsabilité **est limitée au montant des apports sauf** s'il a commis des fautes de gestion ou accordé des cautions à titre personnel.

SA Société Anonymme	SAS / SASU Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle	SNC Société en Nom Collectif	Association
37 000 € minimum. Au moins 50% sont libérés à la constitution, le reste pouvant être libéré sous 5 ans.	**37 000 € minimum.** Au moins 50% sont libérés la constitution, le reste pouvant être libéré sous 5 ans.	**Pas de montant minimum obligatoire**, l'apport en espèces peut être versé intégralement, ou non, à la création.	**Il n'y a pas de capital social,** les membres peuvent verser des cotisations en nature, en industrie ou en espèces.
Minimum : **7** **Pas de maximum** Personnes physiques ou morales	Minimum : **1** **Pas de maximum** Personnes physiques ou morales	Minimum : **2** **Pas de maximum** Personnes physiques ou morales	Minimum : **2** **Pas de maximum**
La SA est dirigée par un **Conseil d'Administration** (3 à 18 membres actionnaires) qui désigne en son sein un **Président**. Les décisions de gestion courante sont prises par le **Directeur Général.** Les décisions qui dépassent les pouvoirs du DG sont prises en **assemblée générale** ordinaire ou extraordinaire s'il y a modification des statuts.	**Le fonctionnement est librement déterminé par les associés dans les statuts.** Obligation de nommer un **Président**, personne physique ou morale, associé ou non. Certaines décisisons doivent cependant être **prises collectivement** (approbation des comptes, modifications du capital, etc.).	La SNC est dirigée par **1 ou plusieurs gérant(s)**, personnes physiques ou morales). Les règles de fonctionnement **sont identiques à la SARL**.	**Le mode de gestion est choisit librement**, généralement c'est un **Conseil d'Administration** qui dirige l'association et élit le bureau (Président, Trésorier, et Secrétaire).
D : Responsabilité **civile et pénale** du (des) dirigeant(s). **Ass. :** La responsabilité **est limitée au montant des apports**.	**D :** Responsabilité **civile et pénale** du (des) dirigeant(s). **Ass. :** La responsabilité **est limitée au montant des apports**.	**D :** Responsabilité **civile et pénale** du (des) dirigeant(s). **Ass. :** Les associés sont **responsables indéfiniment et solidairement sur leurs biens personnels**.	**D :** Responsabilité **civile et pénale** du (des) dirigeant(s) qui peut être **atténuée s'il est bénévole**. **Ass : Pas de responsabilité** pour les memebres non dirigeants.

1.D Caractéristiques Sociales et Fiscales

Caractéristiques Sociales et Fiscales	EI Entreprise Individuelle	EURL Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée	SARL Société à Responsabilité Limitée
Statut Social **D :** Dirigeant **Ass. :** Associé(s)	**D :** Régime des non salariés **Ass. :** Pas d'associé	**D :** Si le gérant est l'associé unique : régime des **non salariés**. Si le gérant est un tiers : **assimilé salarié**. **Ass. :** Régime des **non salariés**.	**D :** Gérant minoritaire ou égalitaire : **assimilé salarié**. Gérant majoritaire : **non salarié**. **Ass. :** Régime des **salariés** si titulaires d'un contrat de travail.
Régime Fiscal du Dirigeant	**IR** dans la catégorie correspondant à l'activité de l'entreprise.	EURL à l'IR : l'associé unique est imposé à l'**IR** dans la catégorie des BIC ou BNC. EURL à l'IS : l'associé unique est imposé à l'**IR** dans la catégorie des traitements et salaires.	Traitements et salaires
Imposition des bénéfices	**Pas d'imposition** au niveau de l'entreprise.	**Pas d'imposition** au niveau de la société.	Les bénéfices sont soumis à l'**IS** mais il est possible d'opter pour l' **IR** dans le cas de la **SARL de famille**.

Légende **IR** : Impôt sur le Revenu - **IS** : Impôt sur les Sociétés
BIC : Bénéfices Industriels et Commerciaux - **BNC** : Bénéfices Non Commerciaux

SA **Société Anonymme**	**SAS / SASU** **Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle**	**SNC** **Société en Nom Collectif**	**Association**
D : Président : **assimilé salarié** Membres du CA : ils ne sont pas rémunérés pour leurs fonctions et n'ont dons **pas de régime social**. **Ass. :** Régime des **salariés** si titulaires d'un contrat de travail.	**D :** Président **assimilé salarié** **Ass. :** Régime des **salariés** si titulaires d'un contrat de travail	**D :** Régime des **non salariés** **Ass. :** Régime des **salariés** si titulaires d'un contrat de travail	**D :** Sous certaines conditions il peut être **assimilé salarié**. **Ass. :** Les membres non dirigeants peuvent être **titulaires** d'un contrat de travail.
Traitements et salaires pour le Président du Conseil d'Administration.	Traitements et salaires pour le Président	**IR** dans la catégorie des BIC.	Traitements et salaires, s'il perçoit une rémunération.
IS	**IS**	**Pas d'imposition** pour la société car chaque associé est imposé à l'IR pour sa part des bénéfices. La société peut opter pour l'**IS**.	Pour les associations à but lucratif : **IS au taux normal**. Pour les associations à but non lucratif : **IS réduit** aux revenus patrimoniaux, si leurs recettes sont < ou = 60 000 € par an, elles sont exonérées d'impôts commerciaux.

Légende **IR** : Impôt sur le Revenu - **IS** : Impôt sur les Sociétés
BIC : Bénéfices Industriels et Commerciaux - **BNC** : Bénéfices Non Commerciaux

2.A ADIE

CONTACTS :
Adie, 11 rue du général Delestraint -
33310 LORMONT
N° VERT : 0 800 800 566
www.adie.org
www.adieaquitaine.canalblog.com

SPÉCIALITÉ :

Financement de TPE de moins de 5 ans

PUBLIC ACCUEILLI :

Toute personne ayant un projet de création d'entreprise et n'ayant pas accès au crédit bancaire avec **un plan de financement < 20 000 €**

INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET OUTILS :

Financement :

- Microcrédit et prêt d'honneur **jusqu'à 10 000 €**
- Instruction des primes Adece (subvention du conseil régional allant de 1 600 € à 3 000 € intervenant entre 4 et 12 mois après le démarrage)
- Instruction des demandes **des avances remboursables** EDEN (prêts à 0% allant jusqu'à 6000 € en complément de cofinancement bancaire ou non)

Accompagnement pré création :

- Bénéficiaire du RMI: accompagnement et aide au montage financier pouvant aller jusqu'à 12 heures, sur prescription des référents sociaux
- Jeunes de moins de 30 ans issus des zones sensibles: dispositif CREAJEUNE (aide à l'étude de marché, montage financier, immersion en entreprise, ateliers collectifs)

Accompagnement post création (pour les personnes ayant eu un prêt Adie) :

- Formation au démarrage et accompagnement individuel et accès à une plateforme téléphonqiue de conseil
- Location de stand complet pour les marchés
- Micro assurance (RCpro, assurance auto professionnelle, assurance des locaux professionnels)
- Aide à la bancarisation (conditions préférentielles pour les ouvertures de comptes professionnels)
- Accès aux documentations professionnelles (CAM, Fiches APCE,...)

POSITIONNEMENT :

Financement d'entreprises individuelles

CONTACTS :

ANPE,
11 rue du général Delestraint - 33310 LORMONT
11 rue André Gide - 33152 CENON
Tél. : 0811 55 01 00

PRESTATIONS CRÉATEURS D'ENTREPRISE ANPE :

Mise à disposition pour les demandeurs d'emploi d'informations sur la création ou la reprise d'entreprise: **kit APCE** (Agence pour la création d'entreprise) disponible à l'accueil de l'ale de Cenon. Le site Apce est accessible depuis les postes informatiques de l'accueil www.apce.com

Prestation	Durée	Public
L'Atelier	1 journée	Personne ayant une idée de création d'entreprise
EPCE	8 heures	Personne étant dans la phase de validation du projet de création d'entreprise et souhaitant un avis d'expert sur ses capacités et bénéficier d'une hiérarchisation de l'étude de son projet.
Objectif Projet	3 mois	Personne ayant un projet validé, accompagnement dans la construction de son projet (séances individuels /et collectives)
Accompagnement CCI	29 heures réparties jusqu'à la création	Personne indemnisé par l'ASSEDIC ayant besoin d'un accompagnement

PUBLIC ACCUEILLI :

Pour toutes ses prestations, les demandeurs d'emploi s'adressent à l'accueil ou à leur conseiller référent.

2.C BPSO

BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST

CONTACTS :

- Agence de Carbon Blanc
  53 avenue Austin Conte - 33560 Carbon Blanc
  tél : 0 825 801 496 - fax : 05 57 77 36 89

- Agence de Floirac
  5 avenue du Pdt François Mitterrand - 33270 Floirac
  tél : 0 825 801 614 - fax : 05 57 54 49 99

- Agence de Lormont
  Centre Commercial des 4 Pavillons - 33310 LORMONT
  tél : 0 825 80 03 76 - fax : 05 57 80 32 39

POSITIONNEMENT :

1er Réseau de distributeur du prêt à la création d'entreprise, vous avez toujours voulu avoir une boîte à vous…1 créateur d'entreprise sur 3 nous fait déjà confiance !

Socama et Banques Populaires : l'esprit coopératif et l'esprit d'entreprendre !

Le groupe Banque Populaire est un groupe mutualiste, dont le statut coopératif a été adopté en 1917, avec le souci de procurer aux entrepreneurs individuels (artisans, commerçants, professions libérales, PME…) l'offre de service bancaire que leur refusaient, souvent, les banques commerciales.

De leurs origines, les Banques Populaires ont conservé la pratique d'une véritable activité régionale. Située sur la Gironde, les Landes, les Pyrénées Atlantiques, la Banque Populaire du Sud Ouest compte plus de 105 agences et 1000 collaborateurs.
Cet ancrage régional est renforcé par des relations étroites avec les organisations socio-professionnelles locales et les organismes consulaires.
La banque continue de conjuguer avec bonheur l'esprit coopératif et l'esprit d'entreprise. Succès partagé, grâce à un même code génétique avec les Socama, qui depuis 1968, favorisent l'accès au crédit des entrepreneurs en cautionnant leurs prêts auprès des Banques Populaires. Banques Populaires et Socama ont été créees par et pour ceux qui entreprennent et leurs valeurs sont communes : l'homme, l'audace, la solidarité avec pour les Socama l'appui à la transmission d'entreprises.

CCI de Bordeaux 2.D

CONTACTS :

Patrick BOURDAIS,
Chargé d'affaires pour la création et la reprise d'entreprises,
bordeaux rive droite et haute Gironde
pbourdais@bordeaux.cci.fr Tel: 05 56 79 51 75

Hélène BALOUP,
Chargée d'affaires pour le développement et
la transmission d'entreprises 05 56 79 50 61

SPÉCIALITÉ :

Financement de TPE de moins de 5 ans

PUBLIC ACCUEILLI :

Porteurs de projets de création ou de reprise d'entreprise.
Entrepreneurs (ressortissants CCIB).

INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET OUTILS :

- **Pour la création et/ou reprise d'entreprise (dossier unique) :**

  « Espace Création » : accueil, réunion d'information, entretiens individuels, validation de projets, montage de plans d'affaires, recherche de financements.
  Formations « 5+1 » jours pour entreprendre
  Stage de 3 mois : institutions pour entreprendre 05 56 79 52 13

  Antenne agréée Gironde Initiative.
  Partenaire de la CSDL (page 19), EDEN, Aquitaine Entreprendre, Aquitaine Création Investissement (ACI).

- **Pour le développement d'entreprise :**

  Pré diagnostics (stratégique, marketing, ressources humaines, innovation, système d'information et TIC)
  Montage de plan d'affaires et tours de table financiers.
  Développement à l'international.

- **Pour les entreprises en difficulté :**

  Prévention des défaillances et dépôt de bilan.
  Soutien aux entreprises confrontées à des problèmes conjoncturels
  Appui aux demandes de moratoires auprès des organismes sociaux et fiscaux.

- **Pour la transmission d'entreprises :**

  Sensibilisation des dirigeants de plus de 55 ans.
  Pré diagnostic d'entreprise.
  Mise en relation entre l'offre et la demande de transmission.

POSITIONNEMENT :

Accueil, information et accompagnement des porteurs de projets dans les métiers de l'industrie, du commerce et des services (aux particuliers et aux entreprises). Informations et actions d'appui aux ressortissants (développement, difficultés, transmission d'entreprises).

2.E Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles

CIDFF
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
Gironde

CONTACTS :

CIDFF Gironde - Antenne de Bordeaux
5 rue Jean-Jacques ROUSSEAU - 33000 BORDEAUX
Tel: 05 56 44 30 30 Fax: 05 56 48 40 60
cidf33bordeaux@wanadoo.fr

CIDFF Gironde - Permanence Création d'entreprises
Service Economique Mairie de Cenon
11 rue F. Chateaubriand - 33150 CENON
Tel : 05.57.77.53.70

Pascal LECOT, conseiller entreprise
Marthe CHARPY, conseillère création entreprise
MF RAYBAUD, conseillère création entreprise

SPÉCIALITÉ :

Favoriser la création d'entreprise par les femmes

PUBLIC ACCUEILLI :

Tout public et particulièrement les femmes ayant un projet de création d'entreprise.
Les femmes ayant créé une entreprise depuis moins de 3 ans.

INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET OUTILS :

- Organisation d'ateliers de sensibilisation en partenariat avec Gironde Initiative
- Accompagnements individuels : de l'idée à la création d'entreprise
- Evaluation des projets, points forts, points faibles, mise en place d'un plan d'actions
- Réunions d'échanges entre chefs d'entreprise et créatrices
- Animation du réseau des femmes chefs d'entreprise

Dispositif d'accompagnement :

Conventionnement ANPE : accompagnement à la réalisation du projet sur 3 mois (cible)
Conventionnement Gironde Initiative :
présentation des dossiers devant le comité d'agrémen pour l'obtention du prêt d'honneur.

POSITIONNEMENT :

- pré-création d'entreprise:
  Écoute et reformulation du projet,
  Diagnostic du projet,
  Aide à l'élaboration des dossiers ACCRE
  Orientation.
- post-création d'entreprise:
  Information et documentation,
  Orientation vers des experts,
  Rencontres / échanges femmes chefs d'entreprise.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde 2.F

CONTACTS :

Carole PONNARD – Chargé de Mission CUB
tél. : 05 56 99 91 37 - carole.ponard@cm-bordeaux.fr

Nicole DEZON – Assistance à la reprise d'entreprise
tél. : 05 56 99 99 47 - nicole.dezon@cm-bordeaux.fr

Didier BONNAMY – assistance aux formalités d'immatriculations
tél. : 05 56 99 97 74 - didier.bonnamy@cm-bordeaux.fr

INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET OUTILS :

- A la création d'entreprise :
  - Accompagnement et appui à la préparation du projet de création ou de reprise d'une entreprise artisanale
- Au développement d'entreprise :
  - Conseils et accompagnements des chefs d'entreprises installés
  - Permanences économiques
- A la transmission d'entreprise :
  - Diagnostic et évaluation des fonds de commerces
  - Sensibilisation à la transmission pour les Chef d'entreprise de Plus de 55 ans

POSITIONNEMENT :

- Pré-création et reprise d'entreprises :
  - Réunion d'information collective le Mardis et Jeudis de 8h30 à 12h
  - SPI : 4 jours de formation collective commune à toutes les activités + 1 jour spécifique pour les secteurs du bâtiment et de la prestation de services.
  - Etude de faisabilité et montage de dossier de financement
- Post Création et reprise d'entreprises
  - Assistance aux démarches d'immatriculation et dépôt du dossier d'immatriculation de l'entreprise auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CFE) avec possibilité de déclaration en ligne www.cfe-metiers.com
  - Suivi de la jeune entreprise : bilan conseil, détection des points forts et préconisations.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde est habilitée à recevoir les Chéquiers Conseils

2.G Conseil Général de la Gironde

CONTACTS :
Nadine Lougnon Dedieu - Chargée de Mission
Conseil Général de la Gironde
Direction de l'Economie et de l'Emploi
Service du Développement des Activités Economiques
et de l'Emploi
Téléphone : 05 56 99 69 22
Fax : 05 56 99 35 12
E-mail : n.lougnon-dedieu@cg33.fr

CREAGIR 33 :

Aide à la création, reprise ou transmission d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat de production, de l'industrie, du commerce, des services aux personnes et aux entreprises et des entreprises de valorisation agricoles dans les zones les plus fragiles du territoire et plus particulièrement dans les zones de redynamisation urbaine et rurale

INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET OUTILS :

- Subvention de 15% des investissements plafonnée à 15 000 € pour la création et 20 000 € pour la reprise ou la transmission ;
  le taux est porté à 40% pour les bénéficiaires du RMI
  et l'assiette éligible peut comprendre le besoin en fonds de roulement.

- L'investissement minimum est de 7 600 € ramené à 6 000 €
  pour les bénéficiaires du RMI.

- La demande doit être faite dans la première année
  qui suit l'immatriculation de l'entreprise.

Conseil régional d'Aquitaine 2.H

CONTACTS :

- Pole Développement Economique et Emploi
- Service Artisanat, Commerce, Création, Transmission d'Entreprise
  Tél 05 57 57 09 02
- Service Insertion par l'Activité Economique
  Tél 05 56 56 38 65

SPÉCIALITÉ :

- Soutien aux structures d'appui à la création d'entreprise (technopole, pépinières, plate-forme d'initiative locale, ...)
- Aide aux demandeurs d'emploi créateur d'entreprise
- Aide à la création d'entreprise innovante et de production
- Dispositif d'appui à la transmission et la reprise d'entreprise

PUBLIC ACCUEILLI :

- Créateur
- Repreneur
- Cédant

INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET OUTILS :

- http://interventions.aquitaine.fr/rubrique2.html
  Cf : Guides des aides du conseil régional d'Aquitaine_
  Accueil > Développement économique - Emploi >
  Création d'entreprises et développement des TPE

  Cf : Guides des aides du conseil régional d'Aquitaine
  Accueil > Développement économique - Emploi
  > Transmission et reprise d'entreprise

- http://transmission-reprise.aquitaine.fr

POSITIONNEMENT :

- Pré création d'entreprise
- Post création d'entreprise

2.1 Coop'alpha Coopérative d'activités et d'emploi

CONTACTS :
Marie-Josée DAUBIGEON
Fabienne MUNIENTE
Karine LABAT-PAPIN
Frédéric LE FLOCH
Tayeb SOUDANI

Coopérative d'activités et d'emploi
1 avenue de la Libération - 33000 Iormont
Tél. : 05 56 74 26 16
Fax : 05 56 06 81 69

SPÉCIALITÉ :

- Tester en réel la viabilité économique du projet
- Développer sa clientèle
- Réaliser son business Plan à partir de l'activité développée
- Se former au métier d'entrepreneur
- Bénéficier d'une dynamique collective
- Hébergement juridique et gestion de l'activité

PUBLIC ACCUEILLI :

- Tout créateur d'entreprise souhaitant tester avant installation,
- Demandeurs d'emploi, bénéficiares des minimas sociaux, salariés en congé pour création d'entreprise,
- Tout entrepreneur dont l'activité est assurable en RCP (sauf activités du bâtiement et celles qui nécessitent de lourds investissements).

INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET OUTILS :

- Commercialiser, facturer, gérer et piloter votre entreprise (étude de marché, Business Plan basé sur le réalisé, tableaux de bord liés à votre activité)
- Responsabilité Civile Professionnelle
- Parcours de professionnalisation
- Livret du créateur

POSITIONNEMENT :

- Pré création d'entreprise :
  réunions d'information collective les 1er et 3ème vendredi du mois (inscription demandée)
  - Rendez-vous individuel
  - Évaluation du projet avant intégration
  - Accompagnement à l'installation

Caisse Sociale de Développement Locale 2.J

CONTACTS :

- Antenne de Bordeaux :
  Mme Marie-Claude DAMPERAT,
  M. Philippe DUFAU-HITOU,
  Mme Rebecca OWONA ENGALI
  M. Thierry PEIX
  tél 05 56 33 37 97 - Fax 05 56 33 37 98
  E-mail csdl@free.fr - site internet : www.csdl.asso.fr
- Antenne d'Agen :
  M. Serge HUC
  tel 06 29 56 44 01
  E-mail caisse-sociale-47@wanadoo.fr - site internet : www.csdl.asso.fr
- Antenne de Périgueux :
  M. Vincent CAZCARA
  tél 06 03 98 06 79
  E-mail csdl-24@orange.fr - site internet : www.csdl.asso.fr

SPÉCIALITÉ :

Microcrédit Entreprises et Particuliers à destination de personnes exclues partiellement ou totalement du crédit bancaire

PUBLIC ACCUEILLI :

Toute personne ayant un projet de création, ou de rachat ou de développement d'entreprise (entre autre BFR), qui ne soit pas financé en totalité ou en partie par une banque.

Toute personne ayant un besoin personnel vital qui ne soit pas satisfait par le système bancaire (formation, achat équipement ménager, véhicule ou scooter, dépenses de santé, accès au logement..)

INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET OUTILS :

- Microcrédit professionnel : prêts de 1 500 € à 12 000 € sur 5 ans maximum à un taux qui peut aller de 0% à 5%.
- Microcrédit personnel : prêts de 500 € à 3 000 € sur 3 ans maximum à 6%.
- Accompagnement systématique de tous les proteurs de projet aidés.

POSITIONNEMENT :

- Pendant création d'entreprise
- Post création d'entreprise

2.K Hauts de Garonne Développement:

L'association est composée des communes suivantes :
Ambares - Ambès - Artigues-près-Bordeaux - Bassens - Beychac et Cailleau - Bouliac - Camarsac - Carbon Blanc - Cenon - Floirac - Latresne - Lormont - Montussan - Saint Loubes - Saint Louis de Montferrand - Saint Sulpice et Cameyrac - Saint Vincent de Paul - Sainte Eulalie - Yvrac

CONTACTS :

Hauts de Garonne Développement
Centre d'Innovation et de Formation (C.I.F)
Avenue Jean ALFONSEA - 33270 FLOIRAC
Tel: 05.57.54.32.50 Fax: 05.57.54.32.59
www.hdgdev.com - contact@hdgdev.com

Jacques BLOUIN, Directeur, jblouin@hdgdev.com
Béatrice PIERRE, Assistante de Direction; beapierre@hdgdev.com
Souad ROUBA, responsable accueil et orientation du public au CIF de Floirac ; srouba@hdgdev.com
Fatima HAMDANI, responsable accueil et orientation du public à Lormont ; fhamdani@hdgdev.com
Enguerran LAVIE, Chargé de Mission; elavie@hdgdev.com
Bertrand COUSIN, Chargé de Mission; bcousin@hdgdev.com

SPÉCIALITÉ :

- Accueil et accompagnement des porteurs de projets,
- Réalisation d'un centre documentaire pour la création d'entreprise et veille d'informations économiques locales,
- Organisation des manifestations à destination des chefs d'entreprises.
- Base de données des locaux d'activité disponibles à la vente ou à la location sur les Hauts de Garonne.
- Gestion des pépinières d'entreprises de Floirac, spécialisée dans l'écoconstruction et de Lormont, spécialisée dans le bien-être / santé et les services aux entreprises.
- Antenne relais pour la transmission d'entreprises.

PUBLIC ACCUEILLI :

Porteurs de projets (secteurs prédominants : artisanat du bâtiment, santé et services aux entreprises)

INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET OUTILS :

- Fiche de candidature pour l'hébergement en pépinière d'entreprise
- Dossier de présentation de projet de création d'entreprise
- Mise à disposition d'outils informatiques
- Centre documentaire avec accès Internet haut débit
- Hébergement d'entreprises en pépinière.
- Petits déjeuners d'information pour les chefs d'entreprises.
- Ateliers d'information pour les créateurs d'entreprises.
- Mise en réseau avec les clubs d'entreprises.

Mairie d'Ambarès et Lagrave
Pôle économie-emploi 2.L

CONTACTS :

Service Economie-Emploi
Ville d'Ambarès et Lagrave
Mairie d'Ambarès et Lagrave
18, Place de l'Hôtel de Ville
33 440 AMBARES ET LAGRAVE
www.ville-ambaresetlagrave.fr

Aurore Veysset, Chargée de mission Economie-Emploi
E-mail : aurore.veysset@ville –ambaresetlagrave.fr
Tél : 05 56 77 34 74

SPÉCIALITÉ :

Pôle économie-emploi : lieu d'accueil et d'orientation des porteurs de projet vers les partenaires appropriés selon le projet.

PUBLIC ACCUEILLI :

Tout porteur d'un projet de création, de reprise et de transmission.

INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET OUTILS :

Ateliers création d'entreprise.
Accompagnement dans la recherche de lieu d'implantation (foncier et immobilier).

Mairie de Bassens 2.M

CONTACTS :

Mairie de Bassens,
BP 52 - 42, av. Jean Jaurès - 33563 Bassens

Fabien GENOVESIO,
chargé de mission Développement Economique.
Tél : 05 57 80 81 57
fabiengenovesio@ville-bassens.fr

Les lundis et mardis après-midi.

2.N Mairie de Cenon

CONTACTS :
Mairie de Cenon
1 avenue Carnot
33151 CENON Cedex
www.ville-cenon.fr

Tél : 05 57 77 53 70
Responsable: Sylvain WILLEMOT

Autres personnes composant le service:
- Marcelle CARREY, secrétaire
- Sophie TEXIER, Référente PLIE
- à compter du 1er juin 2008:
Marylène MAGUE, 2ème Référente PLIE

SPÉCIALITÉ :

Le service économie insertion a pour vocation d'encourager le développement économique et social en conseillant et informant les entreprises notamment sur :

- le dispositif Zone Franche Urbaine
- les locaux vacants
- les dispositifs pour la création d'entreprises

La mise à jour des fichiers d'entreprises, le lancement d'une étude commerciale et la promotion des locaux commerciaux, sa participation active au réseau des partenaires économiques ainsi que l'organisation de manifestations autour de l'emploi et de l'économie (Forum Emploi) démontrent une volonté de renforcer un développement économique et social de qualité.

Le service a mis en place un partenariat avec le CIDFF en organisant des "permanences" pour les créateurs d'entreprises tous les vendredis matin (sur RDV - Tél CIDFF ou Tél du service).

Sa participation active au PLIE s'inscrit dans une volonté de mener en cohérence des interventions publiques pour faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés.

PUBLIC ACCUEILLI :

Entreprises, créateurs, repreneurs et personnes en insertion

Mairie de Floirac 2.O

CONTACTS :

Service Économique Ville de Floirac
Mairie de Floirac
Services techniques
89 cours Pasteur
33270 FLOIRAC
www.ville-floirac33.fr
urbanisme@ville-floirac33.fr

Gérard THOMAS,
responsable du développement économique et de l'urbanisme
pour la ville de Floirac.
Tel: 05 57 80 33 92
Fax: 05 57 80 87 39

Mairie de Lormont Service Economique 2.P

CONTACTS :

Mairie de Lormont – Hôtel de ville
33310 LORMONT
Tél : 05.57.77.63.24 / www.ville-lormont.fr

Gaspard de Tastes, cabinet du Maire
cabinet@ville-lormont.fr (à l'attention de M. de Tastes)

SPÉCIALITÉ :

Tout public ayant un projet de création, reprise et transmission d'entreprise

PUBLIC ACCUEILLI :

Toute personne ayant un projet de création d'entreprise et n'ayant pas accès au crédit bancaire avec un plan de financement < 20 000 €

INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET OUTILS :

- Offre immobilière. Prescription vis-à-vis des opérateurs publics et privés.

POSITIONNEMENT :

- Pré création d'entreprise :
  Accompagnement du candidat dans sa phase de réflexion et d'émergence du projet

- Post création d'entreprise :
  Accueil au sein de l'Hôtel d'entreprises et dans l'immobilier local.

2.Q OSEO

CONTACTS :

- **Direction Régionale Aquitaine**

Jean Pierre QUINTON - Directeur Régional
Patrick ANTOINE - Directeur Régional adjoint

- **Délégation Aquitaine Nord**

Yannick CAMBACEDES
1, place Ravezies - BP 50155
33 042 BORDEAUX Cedex
Tel : 05 56 48 46 30 - Fax : 05 56 79 21 86
E mail : yannick.cambacedes@oseo.fr

- **Délégation Aquitaine Sud**

Caroline GEORGES
Les Alizees
70, rue Sallenave - BP 705 - 64 007 PAU Cedex
Tel : 05 59 27 84 96 - Fax 05 59 27 88 18
E mail : caroline.georges@oseo.fr

SPÉCIALITÉ :

Oseo a pour mission d'accompagner les PME et de leur faciliter l'accès aux banques et aux organismes de fonds propres, en particulier dans les phases décisives, à savoir création, développement, innovation, international et transmission.

INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET OUTILS :

Oseo exerce aujourd'hui 3 métiers :

- le soutien à l'innovation
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires et financiers
- la garantie des financements bancaires et des interventions en fonds propres

CONTACTS :

Pour les créateurs :
composer le 3955 et dites "créateurs" (coût d'un appel local)

Vos contacts sur les Hauts de Garonne :
Mélanie BOZEC, Conseiller de clientèle Professionnelle
05.57.54.47.84

Vos agences SOCIETE GENERALE Rive Droite :

Xavier MARTIN, Directeur de Groupe des Agences "Rives de Garonne"
05 57 54 47 85

Agence de BORDEAUX BASTIDE
22 Place Stalingrad -33100 BORDEAUX
Contact: Sandrine PRIOSET-PIN 05 57 54 47 80

Agence de BASSENS
2 Avenue St Exupéry - 33530 BASSENS
Contact: Corinne COLINMAIRE 05 56 06 14 69

Agence de CENON
16 Rue Camille Pelletan - 33150 CENON
Contact: Valérie BARRANCO 05 57 77 97 21

Agence CENON LA MORLETTE
19 Avenue Roger SCHWOB - 33150 CENON
Contact: Isabelle DECROIX 05 57 35 62 71

Agence ST LOUBES
Place de l'Hôtel de Ville - 33450 ST LOUBES
Contact: Jean MESLE 05 56 97 74 80

POSITIONNEMENT :

La SOCIETE GENERALE est au service des professionnels.

Nos 2800 agences en France vous accompagnent de la création à la transmission en passant par le développement de votre entreprise.

Nos 55 agences en Gironde vous ouvrent leur portes pour vos différents besoins professionnels et privés.

2.4 Gironde Initiative:

CONTACTS :
Franck MAURRAS
Directeur.
Christelle KHATCHADOURIAN
Agent de développement économique.
Jean Baptiste COURTINE
Consultant formateur en création et reprise d'entreprise.

Gironde Initiative
CIF - Avenue Jean Alfonséa
33270 FLOIRAC
Tel: 05.56.32.69.35 Fax: 05.56.32.95.98
E-mail: gironde-initiative@distelcom.fr

SPÉCIALITÉ CRÉATION ET REPRISE D'ENTREPRISE :

- Attribution de prêts d'honneur et suivi technique des entreprises.
- Attribution de prêts d'honneur à taux 0% de 1500 € à 7600 € pour les créations d'entreprises.
- Attribution de prêts d'honneur à taux 0% de 1500 € à 15000 € pour les reprises d'entreprises (en partenariat Aquitaine Transmission).

PUBLIC ACCUEILLI :

- Créateurs ou repreneurs de petites et très petites entreprises de moins d'un an, de tout secteur d'activité, à l'exception de la production agricole, de l'intermédiation financière, de la promotion ou location immobilière, des professions libérales et des agents commerciaux.
- Tout public ayant un projet de création et/ou de reprise d'entreprise.

INTERVENTIONS, PRESTATIONS ET OUTILS :

- Attribution de prêts d'honneur.
- Suivi technique par le système du parrainage

POSITIONNEMENT :

- pré-création d'entreprise :
  Accompagnement du créateur pour l'octroi d'un prêt d'honneur.
- post-création d'entreprise:
- Suivi technique du développement de l'entreprise par un système de parrainage et des « sessions d'information et de formation », sous forme de réunions conviviales destinées aux bénéficiaires des prêts d'honneur.

2.s Les clubs d'entreprises

ARTIGUES
Club des Entreprises d'Artigues

Président :
Jacques VAN COPPENOLE

Maison de la Promotion Sociale
24 avenue de Virecourt
33370 ARTIGUES

Tél. : 05 56 77 81 42
Fax : 05 56 40 89 96
www.clubentreprisesartigues.com
contact@clubentreprisesartigues.com

BASSENS
Club des Entreprises de Bassens

Président :
Marc LOZE

Chez Berges de Garonne Auto
10 rue Franklin - 33530 Bassens

Tél. : 05.56.31.56.58
www.club-entreprises-bassens.fr
club-bassens@wanadoo.fr

BORDEAUX-BRAZZA
Association du Parc d'Activités de Bordeaux-Brazza

Président :
Jean-Philippe LECHELLE

APAB - 54 Quai de Brazza
33100 BORDEAUX

Tél. : 05 56 40 30 95
Fax : 05 56 40 43 74
apab33@wanadoo.fr

CENON
Club des Entreprises de Cenon

Président :
Paco CISNEROS

81 avenue Jean Jaurès
33150 CENON

Tél. : 05 56 86 10 25
Fax : 05 56 40 10 72
ClubEntrepCenon@aol.com

CARBON BLANC
Club d'Entreprises de Carbon Blanc

Président :
Jean Paul CHAUVET

Entreprise EL.SI
Agence d'Aquitaine
24 rue des frères lumière
33560 CARBON BLANC

Tél. : 05 57 77 07 00
chauvet@elsi.somaro.fr

SAINT LOUBES
Club d'Entreprises des Deux Rives

Président :
Philippe LASSALLE SAINT JEAN

18 avenue Pasteur - BP 1
33451 SAINT LOUBES CEDEX

Tél. : 05 57 97 14 62
Fax : 05 57 97 14 65
www.ce2r.org
president@ce2r.org

FLOIRAC ET BOULIAC
Club d'Entreprises de Floirac et Bouliac

Président :
Noël DUCHER

CIF - Avenue Jean Alfonséa
33270 FLOIRAC

Tél. : 05 57 54 32 50
www.ville-floirac33.fr
contact@hdgdev.com

LORMONT
Club d'Entreprises du Mont des Lauriers

Président :
Jean-Christophe PERRODO

8 allée René Cassagne
33310 LORMONT

Tél. : 05 57 77 27 10
www.club-entreprises-lormont.com
clubentrepriseslormont@wanadoo.fr

DTZ

Conseil International en Immobilier d'Entreprise
Locations - Ventes - Cessions

Bureaux - Logistique - Locaux d'activités
Parcs commerciaux - Commerces - Investissement

Vous souhaitez vous implanter, vous développer, vous repositionner, acheter, vendre, louer...?

Notre équipe vous accompagne dans toutes vos réflexions immobilières sur l'agglomération bordelaise et sur l'ensemble de l'Aquitaine

Quelques offres :

Floirac - Bureaux

Beychac et Caillau - Entrepôts

Cenon - Entrepôts / Bureaux

St Loubès - Locaux d'activités

DTZ Bordeaux
48 cours G. Clemenceau
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 52 25 25
Email : contact@dtzbordeaux.fr
www.dtz.fr

Vos contacts :

Philippe FAURIE
06 64 47 82 13

Laurence VIALA
06 63 31 60 25

Hauts de Garonne Développement
Av. Jean Alfonsea
Rocade Sortie N° 23
33270 FLOIRAC
Tél. : 05 57 54 32 50
Fax. : 05 57 54 32 59
E-mail : contact@hdgdev.com

www.hdgdev.com